

Tableau 1: Demandes du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) approuvées selon la période de demande

Période de demande	Demandes approuvées depuis le lancement	Nombre d'employés actifs et admissibles dans la période de demande (Ligne 400)	Nombre d'employés actifs et admissibles dans la période de base (Ligne 410)	Montant approuvé du PEREC depuis le lancement	Montant moyen du PEREC par employé	Répartition en pourcentage des demandes approuvées pour chaque période de demande
P17 : du 6 juin 2021 au 3 juillet 2021	6 280	141 120	100 280	63 209 000 \$	448 \$	4%
P18 : du 4 juillet 2021 au 31 juillet 2021	9 790	244 420	160 320	109 815 000 \$	449 \$	5%
P19 : du 1er août 2021 au 28 août 2021	16 130	361 350	219 510	174 833 000 \$	484 \$	9%
P20 : du 29 août 2021 au 25 septembre 2021	14 370	329 620	200 460	119 873 000 \$	364 \$	8%
P21 : du 26 septembre 2021 au 23 octobre 2021	19 600	454 510	349 600	114 055 000 \$	251 \$	11%
P22 : du 24 octobre 2021 au 20 novembre 2021	25 020	578 300	463 360	172 286 000 \$	298 \$	14%
P23 : du 21 novembre 2021 au 18 décembre 2021	22 650	546 090	403 440	166 053 000 \$	304 \$	13%
P24 : du 19 décembre 2021 au 15 janvier 2022	12 240	281 660	247 330	70 964 000 \$	252 \$	7%
P25 : du 16 janvier 2022 au 12 février 2022	11 780	269 590	214 420	71 653 000 \$	266 \$	7%
P26 : du 13 février 2022 au 12 mars 2022	13 210	341 750	255 870	108 364 000 \$	317 \$	7%
P27 : du 13 mars 2022 au 9 avril 2022	14 130	357 810	265 930	124 153 000 \$	347 \$	8%
P28 : du 10 avril 2022 au 7 mai 2022	12 950	327 270	227 720	119 817 000 \$	366 \$	7%
Total (toutes les périodes)	178 130	-	-	1 415 076 000 \$	-	100%

Tableau 1: Demandes du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) approuvées selon la période de demande

Remarques :

1. Le nombre total d'employés pour toutes les périodes représente une double comptabilisation si l'on additionne toutes les périodes. Par conséquent, les totaux pour l'employé et la moyenne par employé ne sont pas affichés. Le nombre total de demandes ne représente pas le nombre d'employeurs uniques.
2. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près. Les montants approuvés du PEREC sont arrondis au millier près. Les montants moyens sont arrondis au dollar près. Les pourcentages sont arrondis au pourcentage entier le plus près.
3. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement ou de la suppression.
4. Le nombre d'employés est indiqué à la ligne 400 et à la ligne 410 de la demande du PEREC.
5. Les montants du PEREC sont calculés à la ligne 600 de la demande du PEREC.
6. Les données proviennent des systèmes sources de l'Agence du revenu du Canada au 6 novembre 2022 à 23 h 59 et 59 secondes.
7. Les données peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont reçues, examinées et rajustées.
8. Les périodes de demande de la subvention du programme d'embauche correspondent aux périodes de demande de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Par conséquent, la période de demande 17 (6 juin 2021) est la première période pour laquelle une demande peut être soumise.
9. La présence d'un tiret [-] signifie que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité.